

# Informations parlementaires

## SÉNAT Session ordinaire de 2013-2014

### CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

NOR : INPX1302981X

#### Ordre du jour des prochaines séances du Sénat établi à la suite des conclusions de la conférence des présidents

La conférence des présidents a pris acte, en application de l'article 6 *bis* du règlement, de la demande de création d'une mission commune d'information sur « Quels nouveau rôle et nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'internet ? » (demande du groupe UDI-UC).

#### *Semaine réservée par priorité au Gouvernement*

##### **Jeudi 7 novembre 2013 :**

A 9 h 30 :

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

1° Suite du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire (texte de la commission, n° 85, 2013-2014).

De 15 heures à 15 h 45 :

2° Questions cribles thématiques sur la montagne : aménagement du territoire, problématiques foncières, développement économique.

(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)

A 16 heures, le soir et, éventuellement, la nuit :

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

*Éventuellement, vendredi 8 novembre 2013 :*

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30 :

Suite du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.

**Mardi 12 novembre 2013**, à 15 heures et le soir, **mercredi 13 novembre 2013**, à 14 h 30 et le soir, **jeudi 14 novembre 2013**, à 9 h 30, à 16 h 15 et le soir, **vendredi 15 novembre 2013**, à 9 h 30, à 14 h 30 et le soir, éventuellement, **samedi 16 novembre 2013**, à 9 h 30, à 14 h 30, le soir et la nuit.

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, de financement de la sécurité sociale pour 2014 (n° 117, 2013-2014).

(La conférence des présidents a fixé :

- à trois heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le vendredi 8 novembre, à 17 heures ;
- au vendredi 8 novembre, à 11 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

La commission des affaires sociales se réunira pour examiner les amendements le mardi 12 novembre, à 14 heures et à la suspension de l'après-midi.)

En outre, **jeudi 14 novembre 2013 :**

A 15 heures :

Questions d'actualité au Gouvernement.

(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)

### *Semaine sénatoriale de contrôle*

**Lundi 18 novembre 2013 :**

#### *Ordre du jour fixé par le Sénat*

A 17 heures :

1° Débat sur la politique d'aménagement du territoire (demande du groupe UDI-UC).

(La conférence des présidents a :

– attribué un temps d'intervention de vingt minutes au groupe UDI-UC ;

– fixé à une heure trente la durée globale du temps dont disposeront, dans le débat, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le vendredi 15 novembre, à 17 heures.)

A 21 h 30 :

2° Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne pour la réalisation et l'exploitation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin (n° 115, 2013-2014) (demande de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées).

(La conférence des présidents a fixé à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le vendredi 15 novembre, à 17 heures.)

**Mardi 19 novembre 2013 :**

A 9 h 30 :

1° Questions orales.

L'ordre d'appel des questions sera fixé ultérieurement.

N° 447 de Mme Michelle DEMESSINE à Mme la ministre de la culture et de la communication (Concentration dans le secteur des médias).

N° 449 de M. Claude HAUT transmise à Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement (Lutte contre l'étalement urbain).

N° 466 de Mme Valérie LETARD à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé (Mise en œuvre du troisième plan Autisme).

N° 513 de Mme Patricia SCHILLINGER à M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (Entreprises de services informatiques et de conseil en technologie).

N° 520 de M. Hervé MAUREY à M. le ministre de l'éducation nationale (Mise en place de la réforme des rythmes scolaires).

N° 533 de Mme Catherine PROCACCIA à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Dysfonctionnements du site internet Sytadin).

N° 536 de Mme Catherine DEROCHE à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé (Conditions d'accès aux indemnités journalières).

N° 556 de M. Yannick BOTREL à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Dispositif des certificats d'économie d'énergie).

N° 563 de M. Jacques GILLOT à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (Avenir des régions ultrapériphériques).

N° 564 de M. Robert TROPEANO à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Problèmes des boues et conséquences sur la pêche des petits métiers).

N° 567 de Mme Françoise FERAT à M. le ministre de l'intérieur (Situation des locaux du commissariat de police d'Épernay).

N° 571 de M. Roland COURTEAU à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Optimisation du système de transport fluvial).

N° 573 de M. Michel BECOT à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé (Centre hospitalier Nord - Deux-Sèvres).

N° 574 de Mme Mireille SCHURCH à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Fiscalité de la gestion des déchets).

N° 578 de M. Gérard BAILLY à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Nouvelles contraintes pour les forestiers).

N° 582 de M. Dominique BAILLY à M. le ministre des affaires étrangères (Situation de quatre Français retenus contre leur gré au Qatar).

N° 585 de M. François GROSIDIER à M. le ministre du redressement productif (Carling, Saint-Avoid et les dernières annonces de Total).

N° 591 de Mme Elisabeth LAMURE transmise à M. le ministre de l'intérieur (Election des conseillers départementaux, municipaux et communautaires et calendrier électoral).

N° 618 de M. Eric DOLIGE à M. le ministre de l'intérieur (Saisine des conseils généraux quant à la nouvelle carte électorale des cantons).

N° 619 de M. Jean-Claude CARLE à M. le ministre de l'intérieur (Conséquences de la nouvelle carte cantonale).

De 14 h 30 à 18 h 30 :

#### *Ordre du jour réservé au groupe UMP*

2° Proposition de loi visant à élargir les conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens combattants de l'armée française totalisant au moins quatre mois de présence en Algérie avant le 1<sup>er</sup> juillet 1964 ou en opérations extérieures, présentée par M. Marcel-Pierre CLEACH et plusieurs de ses collègues (n° 669, 2011-2012)

*(La commission des affaires sociales se réunira pour le rapport le mercredi 13 novembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 12 novembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le lundi 18 novembre, à 17 heures ;*
- au lundi 18 novembre, à 11 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des affaires sociales se réunira pour examiner les amendements le mardi 19 novembre, à 14 heures.)*

3° Proposition de loi visant à introduire une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire, présentée par M. Jean-Pierre LELEUX et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 123, 2013-2014).

*(La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le lundi 18 novembre, à 17 heures ;*
- au lundi 18 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mardi 19 novembre au matin.)*

De 18 h 30 à 19 h 30 et de 21 h 30 à 0 h 30 :

#### *Ordre du jour réservé au groupe écologiste*

4° Proposition de loi visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, présentée par M. Joël LABBE et les membres du groupe écologiste (texte de la commission, n° 125, 2013-2014).

*(La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le lundi 18 novembre, à 17 heures ;*
- au lundi 18 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission du développement durable se réunira pour examiner les amendements le mardi 19 novembre, à 15 heures.)*

#### **Mercredi 20 novembre 2013 :**

De 14 h 30 à 18 h 30 :

#### *Ordre du jour réservé au groupe socialiste*

1° Proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon, présentée par M. Richard YUNG et les membres du groupe socialiste et apparentés (procédure accélérée) (n° 866, 2012-2013).

*(La commission des lois se réunira pour le rapport le mercredi 13 novembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 12 novembre, à 11 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 19 novembre, à 17 heures ;*

– au lundi 18 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 20 novembre au matin.)*

En outre, à 14 h 30 :

Désignation des trente-trois membres de la mission commune d'information sur « Quels nouveau rôle et nouvelle stratégie pour l'Union européenne dans la gouvernance mondiale de l'internet ? »

*(Les candidatures à cette mission commune d'information devront être remises au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle avant le mardi 19 novembre, à 17 heures.)*

De 18 h 30 à 19 h 30 et de 21 h 30 à 0 h 30 :

#### *Ordre du jour réservé au groupe RDSE*

2° Proposition de loi relative à la prévention des inondations et à la protection contre celles-ci, présentée par M. Pierre-Yves COLLOMBAT et plusieurs de ses collègues (n° 47, 2013-2014).

*(La commission du développement durable se réunira pour le rapport le mercredi 13 novembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mardi 12 novembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

– à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 19 novembre, à 17 heures ;

– au lundi 18 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission du développement durable se réunira pour examiner les amendements le mercredi 20 novembre au matin.)*

3° Proposition de loi portant réforme de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, présentée par M. Jacques MEZARD et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 121, 2013-2014).

*(La conférence des présidents a fixé :*

– à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 19 novembre, à 17 heures ;

– au lundi 18 novembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 20 novembre au matin.)*

#### **Jeudi 21 novembre 2013 :**

A 9 h 30 :

#### *Ordre du jour fixé par le Sénat*

1° Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet (procédure accélérée) (n° 97, 2013-2014) (demande de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées).

*(La conférence des présidents a décidé de recourir à la procédure simplifiée. Selon cette procédure, le projet de loi est directement mis aux voix par le président de séance. Toutefois, un groupe politique peut demander, au plus tard le mardi 19 novembre, à 17 heures, que le texte soit débattu en séance selon la procédure habituelle.)*

2° Conclusions des commissions mixtes paritaires sur le projet de loi organique (n° 111, 2013-2014) et sur le projet de loi (n° 112, 2013-2014) portant application de l'article 11 de la Constitution (demande du groupe socialiste et apparentés).

*(La conférence des présidents a décidé que ces deux textes feraient l'objet d'une discussion générale commune.*

*Elle a fixé à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale commune, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 20 novembre, à 17 heures.)*

A 11 heures :

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

3° Sous réserve de sa transmission, projet de loi de finances pour 2014 (AN, n° 1395).

*(Le calendrier et les règles de la discussion budgétaire figurent en annexe.*

*Pour la discussion générale, la conférence des présidents a décidé de fixer à quatre heures la durée globale du temps dont disposeront les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe.*

*Dans le cadre du temps global imparti à chaque groupe, aucune intervention ne devra dépasser dix minutes.*

*Les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 20 novembre, à 17 heures.)*

De 15 heures à 15 h 45 :

4° Questions cribles thématiques sur la sécurité : les chiffres de la délinquance.

(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)

A 16 heures et, éventuellement, le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

5° Suite de l'ordre du jour du matin.

**Vendredi 22 novembre 2013 :**

A 10 h 30 :

*Ordre du jour fixé par le Sénat*

1° Question orale avec débat n° 7 de M. Jean-Patrick COURTOIS à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la gestion et la conservation des scellés judiciaires

(La conférence des présidents a fixé à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans le débat, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le jeudi 21 novembre, à 17 heures.)

Conformément à l'article 82, alinéa 1, du règlement, l'auteur de la question et chaque orateur peuvent utiliser une partie de leur temps de parole pour répondre au Gouvernement.)

A 14 h 30 et le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

2° Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

Examen des articles de la première partie.

(Le délai limite pour le dépôt des amendements est fixé au jeudi 21 novembre, à 11 heures.)

Éventuellement, **samedi 23 novembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et, éventuellement, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

– suite de l'examen des articles de la première partie.

Éventuellement, **dimanche 24 novembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et, éventuellement, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

– suite de l'examen des articles de la première partie.

**Lundi 25 novembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 10 heures, à 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

– suite de l'examen des articles de la première partie

**Mardi 26 novembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

– suite de l'examen des articles de la première partie.

**Mercredi 27 novembre 2013 :***Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30 et 14 h 30 :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

– examen de l'article 41 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne (2 heures).

*(Les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 26 novembre, à 17 heures.)*

Suite et fin de l'examen des articles de la première partie.

Explications de vote sur l'ensemble de la première partie.

*(Il est attribué un temps de parole forfaitaire et égal de cinq minutes à chaque groupe et de trois minutes à la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.)*

*Les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 26 novembre, à 17 heures.)*

Scrutin public ordinaire de droit.

**Jeudi 28 novembre 2013 :**

A 9 h 30 :

1° Conclusions de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014.

*(La conférence des présidents a fixé à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 27 novembre, à 17 heures.)*

*En cas de nouvelle lecture :*

– la commission des affaires sociales se réunira pour le rapport le mardi 26 novembre après-midi ;

– la conférence des présidents a fixé au mercredi 27 novembre, à 16 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des affaires sociales se réunira pour examiner les amendements le mercredi 27 novembre en fin d'après-midi.)*

A 15 heures :

2° Questions d'actualité au Gouvernement :

*(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)*

A 16 h 15 et le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

3° Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

Gestion des finances publiques et des ressources humaines (1) (+ articles 67 et 68) et Provisions (1 heure) :

– compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

Economie (2 heures) :

– compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés.

Culture (2 heures).

---

(1) Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des amendements sur les crédits et des éventuels articles rattachés qui ne peut être évalué *a priori*.

**Vendredi 29 novembre 2013 :***Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

Solidarité, insertion et égalité des chances (+ articles 75 et 76) (1 h 45).

Santé (1 h 30) :

– compte spécial : avances aux organismes de sécurité sociale.

Recherche et enseignement supérieur (+ article 71) (2 h 30).

Engagements financiers de l'Etat (1 heure) :

- compte spécial : accords monétaires internationaux ;
- compte spécial : avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics ;
- compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce ;
- compte spécial : participations financières de l'Etat.

Médias, livre et industries culturelles (2 heures) :

- compte spécial : avances à l'audiovisuel public.

*Éventuellement, samedi 30 novembre 2013 :*

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et, *éventuellement*, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- discussion des missions et des articles rattachés reportés.

**Lundi 2 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 10 heures, à 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- défense (3 heures) :
  - compte spécial : gestion et valorisation des ressources tirées de l'utilisation du spectre hertzien, des systèmes et des infrastructures de télécommunication de l'Etat ;
- immigration, asile et intégration (1 h 30) ;
- justice (+ article 69) (2 heures) ;
- pouvoirs publics (0 h 30) ;
- conseil et contrôle de l'Etat (0 h 45) ;
- politique des territoires (1 h 45) :
  - compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale.

**Mardi 3 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (3 h 15) :
  - compte spécial : développement agricole et rural ;
- relations avec les collectivités territoriales (+ articles 72 à 74) (1 h 30) :
  - compte spécial : avances aux collectivités territoriales.

**Mercredi 4 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, l'après-midi et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- sport, jeunesse et vie associative (1 h 30) ;
- enseignement scolaire (2 h 45) ;
- action extérieure de l'Etat (3 heures) ;
- anciens combattants, mémoire et liens avec la nation (+ article 62) (1 h 45).

A 15 heures, le groupe de travail sénatorial sur « Quelle France dans dix ans ? » présentera sa contribution au commissaire général à la stratégie et à la prospective, M. PISANI-FERRY. Cette réunion, qui se tiendra en salle Clemenceau, sera ouverte à tous les sénateurs et aux journalistes.

**Jeudi 5 décembre 2013 :**

A 9 h 30 :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

1° Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- écologie, développement et mobilité durables (+ article 63) (3 h 30) :
  - budget annexe : contrôle et exploitation aériens ;
  - compte spécial : aides à l'acquisition de véhicules propres ;
  - compte spécial : services nationaux de transport conventionnés de voyageurs ;
- aide publique au développement (2 heures) :
  - compte spécial : prêts à des Etats étrangers ;
- régimes sociaux et de retraite (0 h 30) :
  - compte spécial : pensions ;
- remboursements et dégrèvements (0 h 15) ;
- travail et emploi (+ articles 77 et 78) (1 h 45) :
  - compte spécial : financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage.

De 15 heures à 15 h 45 :

2° Questions cribles thématiques sur l'accès à la justice et la justice de proximité.

(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)

A 16 heures et le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

3° Suite de l'ordre du jour du matin.

**Vendredi 6 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- sécurités (2 h 30) :
  - compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers ;
- administration générale et territoriale de l'Etat (+ article 61) (0 h 45).
- direction de l'action du Gouvernement (1 h 15) :
  - budget annexe : Publications officielles et information administrative ;
- égalité des territoires, logement et ville (+ articles 64 à 66) (1 h 45) ;
- outre-mer (+ article 70) (3 heures).

**Samedi 7 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 14 h 30 et, éventuellement, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- éventuellement, discussion des missions et des articles rattachés reportés ;
- discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits.

(Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés est fixé au vendredi 6 décembre, à 11 heures.)

*Éventuellement, dimanche 8 décembre 2013 :*

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 9 h 30, à 14 h 30 et, éventuellement, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- suite de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits.

**Lundi 9 décembre 2013 :**

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 10 heures, à 14 h 30 et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- suite de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits.



**Mardi 10 décembre 2013 :***Ordre du jour fixé par le Gouvernement*

A 14h 30 et, éventuellement, le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2014 :

- éventuellement, suite et fin de la discussion des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits ;
- explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances.

*(Il est attribué un temps de parole forfaitaire et égal de dix minutes à chaque groupe et de cinq minutes à la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.)*

*Les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le lundi 9 décembre, à 17 heures.)*

Scrutin public à la tribune de droit.

*Semaine sénatoriale***Mercredi 11 décembre 2013 :**

De 14 h 30 à 18 h 30 :

*Ordre du jour réservé au groupe UDI-UC*

1<sup>o</sup> Proposition de loi tendant à créer des sociétés d'économie mixte contrat, présentée par M. Jean-Léonce DUPONT et les membres du groupe UDI-UC (n<sup>o</sup> 81, 2013-2014).

*(La commission des lois se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 10 décembre, à 17 heures ;
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

2<sup>o</sup> Proposition de loi relative au financement du service public de l'assainissement par des fonds de concours, présentée par M. Daniel DUBOIS et plusieurs de ses collègues (n<sup>o</sup> 840, 2012-2013).

*(La commission des finances se réunira pour le rapport le mardi 3 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 10 décembre, à 17 heures ;
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission des finances se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

A 18 h 30 et, éventuellement, le soir :

*Ordre du jour fixé par le Sénat*

3<sup>o</sup> Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à encadrer les conditions de la vente à distance des livres (n<sup>o</sup> 35, 2013-2014) (demande de la commission de la culture).

*(La commission de la culture se réunira pour le rapport le mardi 3 décembre après-midi [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 28 novembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mardi 10 décembre, à 17 heures ;
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.

*La commission de la culture se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre l'après-midi.)*

**Jeudi 12 décembre 2013 :**

De 9 heures à 13 heures :

*Ordre du jour réservé au groupe socialiste*

1<sup>o</sup> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'habilitation à prendre par ordonnances diverses mesures de simplification et de sécurisation de la vie des entreprises (n<sup>o</sup> 28, 2013-2014).

*(La commission des lois se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure trente la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 11 décembre, à 17 heures ;*
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

2° Proposition de loi visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement prévue à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles sur les places de stationnement adaptées lorsque l'accès est limité dans le temps, présentée par M. Didier GUILLAUME et les membres du groupe socialiste et apparentés (n° 8, 2013-2014).

*(La commission des affaires sociales se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 11 décembre, à 17 heures ;*
- au mardi 10 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des affaires sociales se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

*A 15 heures :*

3° Questions d'actualité au Gouvernement.

*(L'inscription des auteurs de questions devra être effectuée à la division des questions et du contrôle en séance avant 11 heures.)*

*De 16 h 15 à 20 h 15 :*

#### *Ordre du jour réservé au groupe UMP*

4° Proposition de loi visant à renforcer les sanctions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, présentée par M. Pierre HERRISSON et plusieurs de ses collègues (n° 818, 2012-2013).

*(La commission des lois se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 11 décembre, à 17 heures ;*
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

5° Proposition de loi tendant à autoriser le vote par internet pour les Français établis hors de France pour l'élection des représentants au Parlement européen, présentée par M. Robert del PICCHIA et plusieurs de ses collègues (n° 48, 2013-2014).

*(La commission des lois se réunira pour le rapport le mercredi 4 décembre au matin [délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre, à 12 heures].)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à une heure la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 11 décembre, à 17 heures ;*
- au lundi 9 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements de séance.*

*La commission des lois se réunira pour examiner les amendements le mercredi 11 décembre au matin.)*

*A 22 h 15 :*

#### *Ordre du jour fixé par le Gouvernement (en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution)*

6° Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, projet de loi de finances rectificative pour 2013.

*(La commission des finances se réunira pour le rapport le mercredi 11 décembre au matin.)*

*La conférence des présidents a fixé :*

- à deux heures la durée globale du temps dont disposeront, dans la discussion générale, les orateurs des groupes ou ne figurant sur la liste d'aucun groupe ; les inscriptions de parole devront être faites à la division de la séance et du droit parlementaire avant le mercredi 11 décembre, à 17 heures ;*

– au jeudi 12 décembre, à 12 heures, le délai limite pour le dépôt des amendements en séance.  
La commission des finances se réunira pour examiner les amendements le vendredi 13 décembre, à 8 h 30, aux suspensions du matin et de l'après-midi.)

**Vendredi 13 décembre 2013**, à 9 h 30, à 14 h 30, le soir et, éventuellement, la nuit, éventuellement, **samedi 14 décembre 2013**, à 9 h 30, à 14 h 30 et le soir :

*Ordre du jour fixé par le Gouvernement  
(en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution)*

Suite du projet de loi de finances rectificative pour 2013.

\*  
\* \*

Par ailleurs, **mardi 17 décembre 2013**, à 9 h 30 :

Questions orales.

*(L'ordre d'appel des questions sera fixé ultérieurement.)*

N° 455 de M. Martial BOURQUIN transmise à Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement (Inquiétudes des maires quant à l'avenir de leurs compétences territoriales en matière de droit des sols).

N° 471 de M. Jean BOYER à Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement (Pour une meilleure couverture en téléphonie mobile de tous les territoires).

N° 510 de M. Christian CAMBON à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Risque d'inondation en Ile-de-France).

N° 521 de M. Hervé MAUREY à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Contraintes qui pèsent sur les zones de captage d'eau).

N° 525 de Mme Catherine PROCACCIA à M. le ministre de l'intérieur (Présentation à l'examen du permis de conduire).

N° 541 de M. Roland COURTEAU à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Sécurité ferroviaire).

N° 544 de M. Dominique BAILLY à M. le ministre de l'économie et des finances (Instauration d'une taxe européenne sur les transactions financières).

N° 568 de M. Antoine LEFÈVRE à M. le ministre de l'éducation nationale (Recrutement et rémunération des personnels en temps d'activité périscolaire).

N° 577 de Mme Maryvonne BLONDIN à Mme la ministre chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion (« Convention 66 »).

N° 579 de M. Michel MAGRAS à M. le ministre des outre-mer (Indemnité d'installation des fonctionnaires à Saint-Barthélemy).

N° 580 de M. Henri TANDONNET à M. le ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (Transparence des frais de recouvrement de créance).

N° 583 de M. Thierry FOUCAUD à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Réduction du réseau de distribution de la Société nationale des chemins de fer français).

N° 587 de M. Yannick VAUGRENARD à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice (Adoption d'enfants originaires d'Haïti).

N° 588 de M. Jean-Luc FICHET à M. le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche (Transfert des ouvrages d'art vers les collectivités territoriales).

N° 590 de M. Michel BILLOUT à M. Premier ministre (Situation des Roms : en finir avec le nomadisme forcé).

N° 592 de M. Jacques MEZARD à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice (Avenir de la maison d'arrêt d'Aurillac).

N° 593 de M. Philippe LEROY transmise à M. le ministre chargé du budget (Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties en zone Natura 2000).

N° 600 de M. Gérard CESAR à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice (Reconstruction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan en Gironde).

N° 603 de M. Jean-Vincent PLACE à M. le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Risques d'exploitation et d'exploration des gaz de schiste dans le département de l'Essonne).

N° 607 de M. Claude BERIT-DEBAT à M. le ministre de l'éducation nationale (Pérennisation de l'apprentissage de l'occitan tout au long du cursus scolaire).